



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E3646

VALABLE JUSQU'AU 23/06/2027

ÉDITÉ LE

09/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1991

Forme juridique : SARL  
DEPUIS LE 02/09/1991

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PERPIGNAN 382523611

Siret : 382 523 611 00046

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 9282304-001

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 461194

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 461194

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : STE D'APPLICATION PEINTURES-ETANCHEITES REVETEMENTS

Sigle : S.A.P.E.R.

6 RUE DENIS PAPIN

Z.A.L'OLIU

66280 SALEILLES

Téléphone : 04 68 39 15 84

Fax :

Portable : 06 13 83 65 45

Site Internet : <http://www.saper-batiment.fr>

E-mail : [contact@saperbat.fr](mailto:contact@saperbat.fr)

Responsabilité légale :

HOFFMANN CAROL GÉRANT

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	24/05/2023
3222	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	29/05/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	04/04/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/06/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	19/09/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.